

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022 A 20 H 15

*Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT*

*Membres absents et excusés : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. David BOILLIN, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY*

*Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY*

*Secrétaire : M. Ghislain VICAIRE*

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Forêt : Affouage 2022-2023
- 2) Forêt : Etat d'assiette 2023
- 3) Zone humide Tarcenay : restauration ruisseau des « Fallets »
- 4) Eclairage public
- 5) Questions diverses

Le Maire propose de rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- **Ressources Humaines : Mise en place du RIFSEEP**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2022 est approuvé à la majorité.

## **FORET : AFFOUAGE 2022 - 2023**

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, présente la délibération annuelle relative à l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rôle d'affouage, comprenant 25 affouagistes pour Foucherans et 24 affouagistes pour Tarcenay.

Le volume maximal estimé des portions d'affouage est fixé à 25 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort.

Les produits des coupes suivantes sont destinés à l'affouage : houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies, des parcelles 12, 17 et 19 de Foucherans et des parcelles 4, 5, 6, 38 à 42 (pour partie) de Tarcenay.

Le Conseil Municipal désigne comme garants des coupes :

- Nicolas DEMOLY
- Michel DARTEVEL
- David BOILLIN

Le règlement d'affouage est inchangé par rapport à l'année précédente et le montant de la taxe d'affouage est maintenu à 6 € par stère.

La réception des coupes est fixée au 15 avril 2023 et l'enlèvement des lots s'effectuera avant le 31 août 2023.

## **FORET : ETAT D'ASSIETTE 2023**

Le programme des coupes forestières (état d'assiette) pour l'année 2023, a été proposé par l'ONF à la commission forêt-environnement (réunion du 14 septembre 2022) qui a émis un avis favorable. Ce programme est conforme aux aménagements forestiers de Tarcenay et Foucherans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme de coupe proposé pour 2023.

## **ZONE HUMIDE TARCENAY : RESTAURATION RUISSEAU DES « FALLETS »**

M. Nicolas DEMOLY expose au Conseil Municipal le projet de restauration du ruisseau des « Fallets » : C'est un projet porté par l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), assurant la Maîtrise d'Ouvrage avec un appui technique de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs.

Pour information, le montant de cette restauration est estimé à 300 000 €.

Cette restauration a plusieurs enjeux : la ressource en eau, la biodiversité aquatique (insectes et amphibiens) et la connaissance de l'état des masses d'eau. Elle permettra également en plus de la restauration du ruisseau des « Fallets », d'établir un état des lieux écologiques de ce cours d'eau et de limiter l'enrésinement sur le bassin versants.

Cette restauration consistera en la reprise des anciens méandres de ce ruisseau et/ou en la création de nouveaux méandres

Ce dossier est actuellement « étudié » par la commission Forêt / Environnement / Agriculture car si il ne nécessite pas de participation financière par la commune, il existe une nécessité de défricher sur une largeur d'environ 30 mètres.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Actuellement, sur le village de Foucherans, une extinction de l'éclairage public a lieu de minuit à 6 h.

Une réflexion est en cours sur le village de Tarcenay :

M. Christophe FAIVRE-PIERRET, en contact avec M. CASSAGNE du SYDED, informe le Conseil Municipal, que la commune ne peut pas bénéficier de subventions supplémentaires compte-tenu des travaux antérieurs.

Par contre, un nouveau dispositif est mis en place : des kits leds (cela permet de changer uniquement la lampe d'un réverbère). Et ces kits peuvent être subventionné à hauteur de 30 ou 35 %. Ces kits ont un coût entre 350 € et 400 € et peuvent être contrôlés en Bluetooth

Des informations complémentaires et plus précises seront données lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

## **RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le RIFSEEP correspond au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

C'est un régime indemnitare, pour les agents, remplaçant les primes et indemnités existantes et qui sera mis en place sur la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ce, sans perte de rémunération pour les agents.

C'est un régime indemnitare composé de deux primes :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) versée mensuellement.
- Le CIA (Complément Indemnitare Annuel) versé annuellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la mise en place de ce régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Chaudière

Le Maire informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise DEVILLERS Norbert pour réinstaller la chaudière, démontée du périscolaire, à la salle polyvalente de Foucherans. Le montant de ce devis est de 6 887 € HT.

Le Maire précise également que c'est un investissement mais cette chaudière est plus récente que celle installée dans la salle polyvalente et permettra peut-être des économies d'énergie. En contrepartie, elle sera peut-être « juste assez puissante » pour chauffer les 2 salles.

### ➤ Dates à retenir

- Vendredi 11 novembre : cérémonie à Trepot
- Mercredi 16 novembre 22 à 18h30 et 20 h : Formation pour utilisation d'un défibrillateur (salle des fêtes de Foucherans)
- Vendredi 6 janvier 2023 : Vœux du Maire (lieu à définir)
- Samedi 28 janvier 2023 : Repas des anciens (CAL à Ornans)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 15.

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

<b>n° des délibérations prises au cours de cette séance</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2022-10-01	Forêt : Etat d'assiette 2023
2022-10-02	Forêt : Affouage 2022 - 2023
2022-10-03	Salle des fêtes – Tarcenay : Prix du chauffage

**CONSEILLERS PRESENTS**

<b>NOM</b>	<b>P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à</b>	<b>SIGNATURE</b>
Maxime GROSHENRY	P	
Nicolas DEMOLY	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	DP à Michel DARTEVEL	
Corinne BERTRAND	DP à Anne HENRY	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	DP à Nicolas DEMOLY	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2022 à 20 h 15 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.